

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

# **des pratiques à éviter pour certains jours de chaque mois.**

- Actualités de la Communauté Mouride -

Date de mise en ligne : jeudi 6 janvier 2011

---

**MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !**

---

**Il y a des pratiques à éviter pour certains jours de chaque mois. Toutefois, elles ne sont pas interdites en tant qu'actes illicites mais seulement en tant que pratiques déconseillées ; donc à éviter.**

**Elles sont déconseillées d'une part à des jours tournant selon les mois :**

- \* Le douzième ( 12 ème ) jour du mois de Muharram ( 1er mois lunaire )
- \* Le dixième ( 10 ème ) jour du mois de çafar (2 ème mois lunaire )
- \* Le Quatrième ( 4 ème ) jour du mois de Rabîcul Awwal (3 ème mois lunaire )
- \* Le Dix-huitième ( 18 ème ) jour du mois de Rabîcu Th-Thâni (4 ème mois lunaire )
- \* Le Dix-huitième ( 18 ème ) jour du mois Jumâdal Ūlâ (5 ème mois lunaire )
- \* Le douzième ( 12 ème ) jour du mois de Jumâdal-Th-Thâni (6 ème mois lunaire )
- \* Le douzième ( 12 ème ) jour du mois de Rajab (7 ème mois lunaire )
- \* Le sixième ( 6 ème ) jour du mois de Shacbân (8 ème mois lunaire )
- \* Le Quatorzième ( 14 ème ) jour du mois de Ramadân (9 ème mois lunaire )
- \* Le deuxième ( 2 ème ) jour du mois de Shawwâl(10 ème mois lunaire )
- \* Le Dix-huitième ( 18 ème ) jour du mois de Dhûl Qicda (11 ème mois lunaire )
- \* Le Dix-huitième ( 18 ème ) jour du mois de Dhûl Hijjah (12 ème mois lunaire)

et d'autres part a des jours fixes dans chaque mois. Ces jours sont : les 3 ème ,5 ème,13 ème,16 ème, 21 ème, 24 ème et 26 ème jour de chaque mois lunaire ainsi que le dernier Mercredi de chaque mois lunaire.

Les pratiques à éviter à l'occasion de ces jours sont :

- \* Voyager
- \* Porter une pièce vestimentaire ( boubou, bonnet , parure etc .) pour la première fois qu'il soit neuf ou pas
- \* Emménager dans un endroit quelconque ( maison, boutique , etc.

## des pratiques à éviter pour certains jours de chaque mois.

---

- \* Débuter quelque chose (projet , opération ou autre etc.)
  
- \* Sceller un mariage
  
- \* Rejoindre le domicile conjugal et/ou Consommer un mariage
  
- \* circoncire
  
- \* Se raser

De même il est déconseillé de voyager de rejoindre le domicile conjugal et/ou de consommer un mariage les Quinzième ( 15 ème ) et Vingt et huitième ( 28 ème ) jour de chaque mois lunaire .

Aussi s'il ne coïncide pas avec les jours cités plus hauts , certaines pratiques sont à éviter spécifiquement à certains jours de la semaines.

- \* Se raser et prendre congé de quelqu'un sont déconseillés le jour de DIMANCHE
  
- \* Coudre , Se raser ,et porter une pièce vestimentaire ( boubou, bonnet , parure etc .) pour la première fois sont à éviter le jour de MARDI
  
- \* Prendre congé de quelqu'un (Faire un au revoir) , Faire le linge et se laver sont interdits le jour de MERCREDI
  
- \* Enfin se laver et faire le linge sont interdits un jour de SAMEDI

Les jours retenus pour marquer le port de quelque chose sont de préférence les LUNDI ,MERCREDI , JEUDI et VENDREDI .

Les jours retenus de préférence pour se raser sont le LUNDI et le SAMEDI